



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de 4 décembre 2025

| Membres du conseil municipal | | | |
|------------------------------|----------|--------------|---------|
| En exercice | Présents | Procurations | Absents |
| 43 | 31 | 5 | 7 |

Date de convocation le 28 novembre 2025

Présidente : Madame La Maire Hélène **GEOFFROY**Secrétaire : Monsieur Karim **BALIT****V_DEL_25124_22****Acquisition de la parcelle AV 431, située avenue Jean Moulin à Vaulx-en-Velin, auprès de GrandLyon Habitat (centre social Georges Levy)****Rapporteur: Monsieur FISCHER****Présents :**

Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOUM**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Josette **PRALY**, Patrice **GUILLERMIN-DUMAS**, Nassima **KAOUAH**, Pierre **DUSSURGEY**, Fatma **FARTAS**, Yvette **JANIN**, Joëlle **GIANNETTI**, Eric **BAGES-LIMOGES**, Véronique **STAGNOLI**, Dehbia **DJERBIB**, Charazède **GAHROURI**, Harun **ARAZ**, Abdoulaye **SOW**, David **LAÏB**, Mustapha **USTA**, Richard **MARION**, Ange **VIDAL**, Christine **BERTIN**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**

Procurations :

Liliane **GILET-BADIOU** donne pouvoir à Pierre **DUSSURGEY**, Christine **JACOB** donne pouvoir à Muriel **LECERF**, Frédéric **KIZILDAG** donne pouvoir à Stéphane **GOMEZ**, Monique **MARTINEZ** donne pouvoir à Michel **ROCHER**, Thierry **ELIEN** donne pouvoir à Kaoutar **DAHOUM**

Absents :

Ahmed **CHEKHAB**, Nacera **ALLEM**, Nordine **GASMI**, Sacha **FORCA**, Audrey **WATRELOT**, Carlos **PEREIRA**, Maoulida **M'MADI**

Mesdames, Messieurs,

Construite dans les années 1960, avant la zone à urbaniser en priorité (ZUP), la Grappinière est l'un des premiers grands ensembles de Vaulx-en-Velin et marque à l'époque la mutation urbaine d'un secteur rural. La restructuration urbaine du quartier a été engagée en 2010 avec le déploiement d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) de huit hectares, pilotée en régie par la Métropole de Lyon et le réaménagement complet du groupe scolaire du quartier (école Henri Wallon).

À l'issue de ce premier programme de renouvellement urbain, le quartier compte 474 logements sociaux du bailleur GrandLyon Habitat (GLH), une nouvelle offre résidentielle composée de 147 logements privés de formes mixtes et 52 logements locatifs sociaux neufs. Le réaménagement des espaces publics entre 2010 et 2018 a conforté le caractère résidentiel et piétonnier du quartier, valorisé la qualité de son cadre paysager et apporte une nouvelle qualité au cadre de vie des habitants.

En 2017, les partenaires du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) ont acté la poursuite du projet urbain sur la partie Est du quartier avec la programmation suivante :

- réhabilitation en bâtiments basse consommation (BBC) de 285 logements sociaux du bailleur GLH,
- démolition de 189 logements sociaux GLH dont la position crée un effet de barre et de fermeture du quartier,
- opération d'aménagement visant à poursuivre la création d'une trame d'espaces publics vers l'Est et le Sud en connexion avec le Village et le Mas et la diversification résidentielle avec la création de nouveaux logements privés.
- restructuration du centre social Georges Lévy.

Par convention datée du 28 novembre 1969, GLH a consenti à louer à la Ville, par bail emphytéotique d'une durée de 20 ans et moyennant un loyer annuel symbolique d'un franc, la parcelle cadastrée AV 431p d'une surface de 2 533 m² environ afin d'assurer la construction du centre social Georges Lévy.

La Ville, propriétaire des locaux, occupe depuis lors de façon tacite ce foncier ce qui explique le présent projet de régularisation foncière.

Ainsi, il est proposé que la Ville devienne propriétaire du foncier du centre social Georges Lévy, situé avenue Jean Moulin, à l'euro symbolique avec dispense de versement, tel que présenté sur le plan joint.

Le projet d'acquisition, portant sur un montant inférieur à 180 000 euros, ne nécessite pas de saisine du pôle d'évaluation domaniale.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver l'acquisition par la Ville d'une partie de la parcelle AV 431, d'une superficie de 2 533 m² environ, à l'euro symbolique, avec dispense de versement, auprès du bailleur GrandLyon Habitat ;
- autoriser Madame la Maire à accomplir toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à cette régularisation foncière.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, décide,

- d'approver l'acquisition par la Ville d'une partie de la parcelle AV 431, d'une superficie de 2 533 m² environ, à l'euro symbolique, avec dispense de versement, auprès du bailleur GrandLyon Habitat ;
- d'autoriser Madame la Maire à accomplir toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à ces régularisations foncières.

| | | |
|---------------------------|-----------|--|
| Suffrages exprimés | 36 | |
| Vote(s) Pour | 36 | Hélène GEOFFROY , Stéphane GOMEZ , Kaoutar DAHOUM , Matthieu FISCHER , Muriel LECERF , Philippe MOINE , Myriam MOSTEFAOUI , Antoinette ATTO , Régis DUVERT , Nadia LAKEHAL , Michel ROCHER , Josette PRALY , Patrice GUILLERMIN-DUMAS , Nassima KAOUAH , Pierre DUSSURGEY , Fatma FARTAS , Yvette JANIN , Joëlle GIANNETTI , Liliane GILET-BADIOU , Eric BAGES-LIMOGES , Véronique STAGNOLI , Dehbia DJERBIB , Charazède GAHROURI , Christine JACOB , Harun ARAZ , Abdoulaye SOW , Frédéric KIZILDAG , David LAÏB , Mustapha USTA , Richard MARION , Ange VIDAL , Christine BERTIN , Monique MARTINEZ , Karim BALIT , Soufia MAAROUK , Thierry ELIEN |
| Vote(s) Contre | 0 | |
| Abstention(s) | 0 | |
| Ne prend pas part au vote | 0 | |

Ainsi fait et délibéré le jeudi 04 décembre 2025.

Le secrétaire de séance



Karim BALIT

